

ENTREPRISE

Les chefs d'entreprise aussi peuvent se former

A RETENIR ► Les chefs d'entreprise ont un véritable droit à la formation qu'ils méconnaissent la plupart du temps. ► Comment utiliser au mieux ces droits à formation ? ► Quelles sont les modalités à respecter ?

Première étape, vous devez définir l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) dont dépend votre entreprise. Si vous êtes un dirigeant non salarié, vous pouvez vous adresser pour vos besoins de formation à l'Agefice quand vous relevez du statut de travailleur non salarié (TNS) et que vous exercez une activité commerciale, industrielle ou artisanale. Ce dispositif concerne principalement : les entrepreneurs individuels, même lorsqu'ils sont auto-entrepreneurs ; les gérants majoritaires de SARL ; les associés uniques d'Eurl.

Si vous êtes un dirigeant salarié, c'est différent. Les dirigeants salariés sont assimilés du point de vue de leur protection sociale à des salariés (c'est le cas notamment des dirigeants de SA et de SAS et des gérants minoritaires ou égalitaires de SARL) : ils bénéficient donc des mêmes droits à la formation. À l'image des salariés, ces dirigeants doivent suivre leurs heures de formation sur le compte personnel de formation sur le site www.moncompteformation.gouv.fr. La prise en charge financière est alors assurée par l'OPCA bénéficiaire de la contribution versée par l'entreprise.

Les chefs d'entreprise qui ne relèvent pas des deux cas précédents doivent recourir à d'autres dispositifs de financement pour leur formation professionnelle, comme par exemple le Fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (FIF-PL) pour les professionnels libéraux ou le FAF-PM pour les médecins libéraux et leurs conjoints collaborateurs.

Deuxième étape, vous devez identifier les formations éligibles. Les chefs d'entreprise peuvent solliciter le financement des formations métier ou transversales qui sont professionnalisantes et en rapport avec leur activité. Cela recouvre notamment : les formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue, qu'il s'agisse d'un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles, ou d'un diplôme d'Etat comme un master, une licence ou un DUT par exemple ; les formations obligatoires légalement imposées pour l'exercice de l'activité professionnelle.



Troisième étape, il faut définir les modalités de la prise en charge qui doit être adressée à l'OPCA avant le démarrage de la formation. Lors de cette demande, le chef d'entreprise doit joindre un certain nombre de pièces justificatives : une attestation de versement ou de dispense de versement de la contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) délivrée par l'Urssaf ou le RSI ; le programme de formation et la convention de formation.

Après l'étude du dossier, et si la prise en charge est accordée, l'OPCA adresse un accord de prise en charge au chef d'entreprise. Mais attention, cette prise en charge est limitée.

Le dirigeant en formation peut faire bénéficier à son entreprise, quelle qu'en soit la forme juridique ou l'activité, d'un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Pour bénéficier de ce dispositif, les dépenses de formation doivent être engagées dans l'intérêt de l'entreprise. Le crédit d'impôt formation est déterminé par le produit du nombre d'heures de formation par le taux du Smic horaire (9,61 euros pour l'année 2015). Il est plafonné à 40 heures de formation. Au maximum, il est ainsi possible de déduire de l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, selon la forme de l'entreprise (40 heures x 9,61 euros, soit 384,40 euros pour l'année 2015).

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vos-droits.

Idriss Emadaly
Expert-comptable

i.emadaly@eccreunion.com

Noël 2015 sera ultra-connecté !

CONSOMMATION. Du smartphone à la montre connectée qui analyse toutes les phases de votre vie, les cadeaux technologiques devraient s'accumuler au pied du sapin cette année, plus ou moins truffés de puces électroniques permettant de tout contrôler.

"C'est un Noël très high-tech et un Noël très connecté, au sens large", résume Elodie Perthuisot, directrice du pôle produits de la Fnac. "Le segment qui a la plus grande croissance, c'est évidemment tout ce qui tourne autour de la téléphonie et des objets connectés."

Les vedettes restent les smartphones. "Nos clients sont très attirés par les grosses nouveautés premium, que ce soit l'iPhone 6S (d'Apple, ndlr) ou le Galaxy S6, le S6 Edge (de Samsung). Des produits pour lesquels on attend un peu Noël pour se les offrir, pour avoir le budget et se faire plaisir", indique la responsable.

Le cabinet GfK, spécialisé dans les tendances de consommation, confirme : les smartphones devraient battre un nouveau record en décembre, avec plus de 3 millions d'unités écoulées en France. S'il souligne le succès des appareils plus grands et compatibles avec la 4G, GfK note aussi qu'on trouve désormais des appareils d'entrée de gamme à moins de 50 euros. La tablette, a contrario, sort du podium des meilleures ventes de produits technologiques, "non pas qu'elle ne parvienne plus à séduire les consommateurs, mais le marché affiche une certaine maturité avec plus de 40% de foyers

équipés possédant en moyenne 1,7 tablette", note GfK.

"Le téléphone, on se l'offre à soi-même", observe Elodie Perthuisot, tandis que "les objets connectés sont des produits très cadeaux qu'on va offrir, avec des prix beaucoup plus accessibles. Pour des bracelets, des trackers d'activité on va commencer autour de 30 ou 40 euros." Ce sont les montres et bracelets qui ont le plus de succès, qui permettent notamment de suivre son activité physique. Ou celle de son chien, avec le collier MyCompanion de Bewell Connect (lequel permet aussi, comme d'autres colliers GPS, de le suivre à la trace).

MESURER SON ACTIVITÉ SEXUELLE

Parmi les variantes originales, la montre connectée (espagnole) Geeks!me "permet de mesurer son activité sexuelle en prenant en compte le nombre de rapports, la durée de chacun (heure de début et de fin) ainsi que son intensité", nous apprend un communiqué de présentation, de même qu'elle "indique le nombre de calories brûlées durant l'acte, sans oublier la fréquence des rapports".

"Ce Noël va aussi être celui de l'essor des drones", dont l'offre se diversifie, constate Jean-Marie Philipp, spécialiste des objets



Les montres connectées vont jusqu'à mesurer vos performances au lit désormais...

connectés chez GfK. La société française Parrot mène la danse, avec plusieurs produits grand public permettant de jouer et/ou d'aller espionner son voi-

sin pour pas trop cher.

Suivent les objets connectés destinés à la maison, qui démarrent plus lentement que prévu. "Quand on parle au consommateur, dire que le produit est connecté, ça ne suffit pas à lui donner envie d'acheter", remarque Jean-Marie Philipp.

Parmi les cadeaux à la mode, plus ou moins coûteux, on trouve également des appareils photo et caméras permettant des prises de vue à 360°, des petites imprimantes pour garder immédiatement un souvenir, et de quoi apprécier sa musique avec chic. "On a un très fort mouvement d'équipement des Français en enceintes sans fil. Avec plein de formes, plein de couleurs et plein de prix", s'enthousiasme Elodie Perthuisot. Pour la musique en balade, les casques sans fil sont également très prisés du Père Noël.

Toujours dans la musique, on relèvera deux innovations "made in France" : le casque 3D Sound One qui immerge l' amateur en plaçant les sources sonores autour de lui, et Prizm, petit boîtier qui compose l'ambiance musicale en fonction des personnes présentes dans une pièce et de leurs habitudes. Et pour les enfants, l'application Wakatoon transforme les coloriages en dessins animés. Un joli cadeau techno à moins de 9 euros.

3^e édition de la Conférence des notariats de l'océan Indien

COOPÉRATION. Début décembre, une délégation de notaires et d'universitaires réunionnais s'est rendue aux Comores pour participer à la troisième édition de la Conférence des notariats de l'océan Indien 2015. L'occasion pour les notaires d'échanger sur les us et coutumes concernant le droit de propriété et la sécurisation du foncier. Aux Comores, la propriété est plus compliquée qu'en droit français car droit coutumier, droit musulman et droit écrit du Code civil coexis-

tent. Initiée à Madagascar il y a deux ans, la Conférence des notariats a vocation à se réunir tous les ans sur un territoire différent dans la zone.

Cette conférence a aussi permis d'organiser tout au long de l'année des sessions de formation dispensées par les notaires réunionnais, en partenariat avec l'Université de la Réunion, aux notaires-stagiaires malgaches. Cette action de coopération en matière de formation devrait s'étendre aux Comores l'année prochaine.



Ces échanges permettent aux notaires de découvrir les spécificités du droit de la propriété dans l'océan Indien. (photo DR)

Enquête sur les besoins en formation des ligues et comités dans le sport

FORMATION. En 2012, le CARIF-OREF avait déjà réalisé un "baromètre" afin de dresser une photographie de secteur du sport à la Réunion. En 2015, une nouvelle enquête est réalisée et fait le point sur les besoins en formation des ligues et comités dans le sport. Ce sont 29 ligues et comités qui ont répondu à l'enquête. Le football, l'équitation, le handball, la natation, le sport pour tous et les clubs gymniques sont les plus pourvoyeurs d'emplois d'éduca-

teurs, avec plus de 30 éducateurs estimés pour chacune de ces disciplines.

Dans les clubs, l'enquête met en évidence un besoin en formation pour les deux années à venir sur les brevets fédéraux, les diplômes d'Etat ou encore les certificats de qualification professionnelle. Les sports collectifs expriment également des besoins importants de formation dans les clubs, à l'exception du rugby.

Pour une grande majorité des disciplines, les perspectives

d'activité des clubs pour 2015-2016 sont stables. Trois disciplines anticipent une évolution négative en matière d'effectifs salariés dans les clubs : le comité régional sport pour tous, le football et le hockey sur gazon.

Sept disciplines voient quant à elles une évolution positive des effectifs salariés pour 2015-2016, orientée vers des compétences en matière d'encadrement tout public et compétition.

Sogexis nominée pour le Prix de l'équipement de l'année

AUTOMOBILE. C'est le début des récompenses pour Sogexis qui a développé le logiciel "Caroline" destiné aux professionnels de l'automobile. L'entreprise réunionnaise vient d'être nominée pour le prix de l'équipement de l'année 2016, dans la catégorie SAV automobile, qui sera décerné demain à Paris. Une bonne nouvelle pour la petite entreprise gérée par Thomas Laurent qui commence à se faire connaître en métropole où elle compte déjà quelques clients. Localement, Sogexis équipe déjà une quarantaine de sociétés réunionnaises en logiciel de gestion. L'entreprise ambitionne désormais d'exporter à l'étranger.